

Communauté de communes
Les Avant-Monts



Les Avant-Monts, un territoire solidaire

Projet de territoire 2022– 2040

Source : avant-monts.fr



URBAN PROJECTS
58, avenue Georges
Clemenceau
34 000 Montpellier
contact@urbanprojects.fr



SOMMAIRE

3	L'Édito
4	Qu'est ce qu'un projet de territoire?
5	Un projet collectif
6-7	Préambule
8-27	DIAGNOSTIC
28-50	ACTIONS

L'Édito

Notre Communauté de communes, dans sa configuration actuelle, a été créée en 2017. Une intercommunalité jeune, donc, au périmètre élargi au fil des réformes territoriales.

En mutation et en pleine construction de son identité et devenir, son récent maillage doit répondre au quotidien d'une population et d'un bassin de vie, aux besoins d'emploi, de mobilité, d'action publique... avec pour principal défi la recherche d'une cohésion territoriale et sociale. Une aventure partenariale aux enjeux multiples pour l'accès aux services pour tous, la préservation des ressources, la lutte contre les inégalités territoriales, le dynamisme associatif, l'attractivité touristique, la jeunesse et l'intégration du vieillissement de la population. Des ambitions qui nécessitent de se réinventer et de questionner nos actions.

L'intercommunalité doit pleinement jouer son rôle au niveau local pour apporter des réponses durables. À travers ce projet de territoire, la collectivité affirme ses orientations et dessine les contours de son avenir, pour un développement harmonieux, équitable, respectueux des ressources et du cadre de vie.

Ensemble, contribuons à rendre ce territoire encore plus confiant, solidaire, attractif et constant dans sa recherche de l'intérêt général, face aux contraintes mais aussi aux opportunités qui se présenteront.

Francis Boutes

Président de la Communauté de communes

Qu'est-ce qu'un projet de territoire?

Un projet pour l'avenir du territoire

Feuille de route pour les 18 prochaines années, le projet de territoire est un engagement de l'action publique qui définit l'avenir du territoire de la Communauté de communes. Il met en évidence les ambitions fortes de la collectivité. Ces ambitions se traduisent par des actions concrètes portées ou soutenues par la communauté de communes. Il peut aussi s'agir d'actions à maintenir.

Le projet de territoire se base sur les thématiques suivantes :

- Le cadre de vie
- La cohésion sociale
- Le développement économique
- L'urbanisme et l'aménagement
- L'environnement et la transition énergétique
- Les mobilités

Pourquoi déjà réfléchir à 2040?

2040 peut sembler loin mais certains projets forts du territoire ont besoin de temps pour prendre forme et se concrétiser. Les enjeux de transition énergétique ainsi que le développement de modes de transports en sont de bons exemples.

De plus, la situation du changement climatique nous oblige aujourd'hui à anticiper les effets sur le territoire et à l'adapter de sorte que d'ici 2040, les Avant-Monts soient un territoire résilient et durable.



Principes des objectifs du développement durable
Source : mines-stetiennes.fr

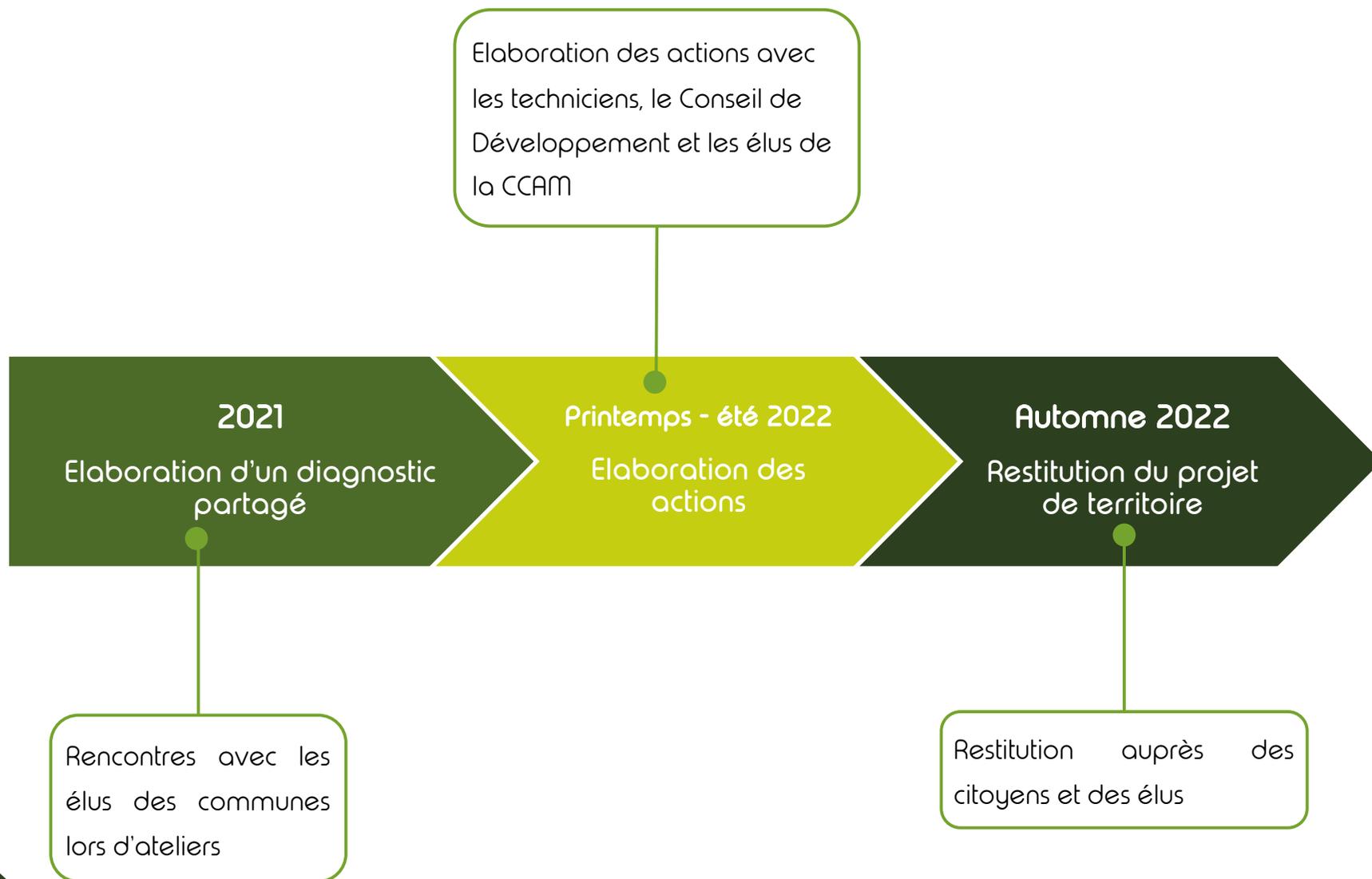
Un document en cohérence avec les engagements du territoire

Les actions de la CCAM transparaissent déjà dans une série de documents intercommunaux et supra-communaux. Le projet de territoire se doit donc de renforcer les orientations de ces documents.

Les documents essentiels de la CCAM :

- Le PCAET (Plan Climat-Air-Energie territorial) : Encourager les usagers aux mobilités douces
- Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : Lancer une politique de sobriété foncière
- Le CLS et CLSM (Contrat Local de Santé et de Santé Mentale) : Vivre mieux plus longtemps
- Le PAT (Programme Alimentaire Territorial) du Pays Haut Languedoc et Vignobles : Mieux manger plus proche

Un projet collectif

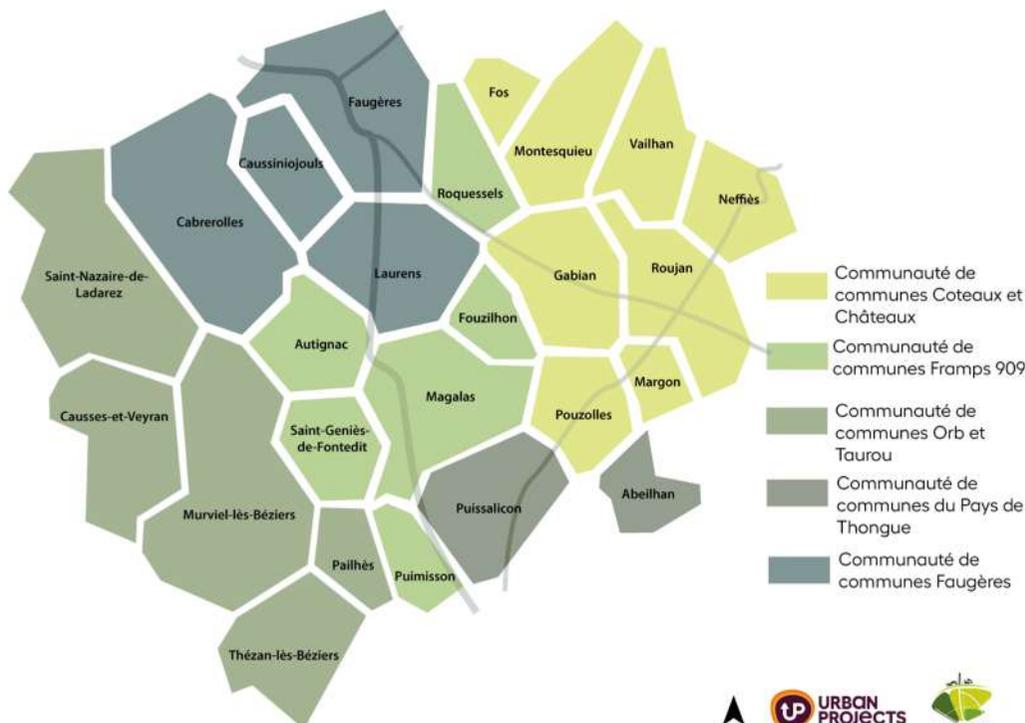


Préambule

Les Avant-Monts : une histoire récente

Aujourd'hui composée de 25 communes, la Communauté de communes Les Avant-Monts (CCAM) est issue d'une fusion entre différentes intercommunalités, rendue obligatoire par la loi NOTRe et ayant entraîné un élargissement de son périmètre ainsi que la prise de nombreuses compétences.

Les Communautés de communes Coteaux et Châteaux, Framps 909, Orb et Taurou et Faugères, ainsi que deux des communes composant la Communauté de commune du Pays de Thongue, ont fusionné au sein des Avant-Monts à l'occasion de la définition des nouveaux périmètres d'EPCI proposés par le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal).



Source : Urban Projects



Une intercommunalité disposant de nombreuses compétences phares et nécessaires au développement territorial

- **Production et distribution d'énergie** : soutien aux actions de maîtrise et de demande d'énergie (MDE)
- **Environnement et cadre de vie** : eau (traitement adduction, distribution) ; assainissement collectif et non collectif ; collecte et traitement des déchets ; GEMAPI (aménagement, entretien, etc.) ; autres actions environnementales
- **Activités sanitaires et action sociale**
- **Développement et aménagement économique** : création, aménagement et entretien des ZAE
- **Développement et aménagement social et culturel** : animations culturelles, activités culturelles, sociales et sportives
- **Aménagement de l'espace** : SCOT, PLUi, schéma de secteurs, etc.
- **Voirie** : création, aménagement, entretien
- **Développement touristique** : promotion et office de tourisme
- **Logement et habitat** : politique du logement social et non social
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil** des gens du voyage
- **Création et gestion des maisons de services** au public

- **25 communes** dont 4 communes-centre, polarisant de nombreux services : Magalas (siège intercommunal), Murviel-lès-Béziers, Thézan-lès-Béziers et Roujan.
- **27 610 habitants** (BANATIC, 2021)
- **353,40 km²** pour une densité moyenne de 78,13 hab./km²

Un cadre administratif prégnant

La Communauté de communes Les Avant-Monts fait partie du Pays Haut Languedoc et Vignobles et de syndicats intercommunaux.

Elle est intégrée dans les périmètres des syndicats suivants :

- Le Syndicat Intercommunaire de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) recouvrant 58 communes. Un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est actuellement en cours d'élaboration.
- Le Syndicat Mixte du SCoT qui rassemble 87 communes et 5 EPCI et pour lequel le SCoT a été décliné et arrêté en 2012. Celui-ci est actuellement en cours de révision.

Des documents supra-communautaires doivent également être pris en compte dans la déclinaison du Projet de Territoire :

A l'échelle du Pays

- Le Contrat Local de Santé et le Contrat Local de Santé Mentale
- Le Contrat de Ruralité (2020-2024)
- « Habiter au Pays » (Programme d'intérêt Général) (2017-2022)
- « Colorons le Pays » (Opération Façades)
- Projet Alimentaire Territorial (2019-2022)
- Les labels : TEPOS, Vignobles et découvertes, Villes et Pays d'Art

Des documents intercommunautaires en appui du Projet de Territoire

Soucieuse de son avenir, la Communauté de communes Les Avant-Monts se dote de documents associés au projet de territoire :

- Le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) pour un territoire propre et à énergie positive
- Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) pour une meilleure cohérence entre les communes et une meilleure gestion de son patrimoine naturel, agricole et forestier.

A l'échelle du Département et de la Région

- Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 6^{ème} génération pour la période 2017-2022.
- Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) de l'Hérault, conjoint au PDALHPD.
- Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non-Dangereux (PPGDND) approuvé en 2014 pour la période 2019-2025
- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage pour la période 2018-2024
- Le Schéma Départemental des Itinéraires cyclables

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles

Le Pays a été initié en 2000 et officiellement créé en 2005. Il s'est progressivement développé entre 2013 et 2017. Il regroupe aujourd'hui 102 communes de l'Ouest Hérault et 4 Communautés de communes.

Son rôle réside dans la coordination, l'animation et l'impulsion de diverses missions transversales notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'économie et du patrimoine.

Un projet de territoire et des orientations stratégiques ont été définis, faisant ainsi du Pays un acteur incontournable au sein du Projet de Territoire, notamment du fait des thématiques traitées par le Pays.

Par ailleurs, il est l'échelon de prédilection pour la mise en place du CRTE, déclinaison territoriale du Plan de Relance, s'appuyant sur les Projets de Territoires déclinés aux échelles intercommunales.

UN TERRITOIRE DURABLE



1 Vivre aux Avant-Monts

- Des profils variés d'habitants
- Une majorité de maisons individuelles
- La voiture comme moyen de transport privilégié
- Un maillage d'équipements hétéroclite



2 Travailler aux Avant-Monts

- Un territoire tourné vers les grands pôles urbains
- Une répartition homogène des services et commerces
- Une agriculture à prédominance viticole
- Un tourisme vert et de pleine nature



3 Bâtir une identité territoriale

- Un patrimoine bâti et agro-naturel qui fait l'identité territoriale des Avant-Monts
- La préservation durable du cadre de vie, un enjeu pour l'avenir
- Une vie culturelle et associative, marqueurs forts de l'identité locale



1 VIVRE AUX AVANT-MONTS

- Des profils variés d'habitants
- Une majorité de maisons individuelles
- La voiture comme moyen de transport privilégié
- Un maillage d'équipements hétéroclite

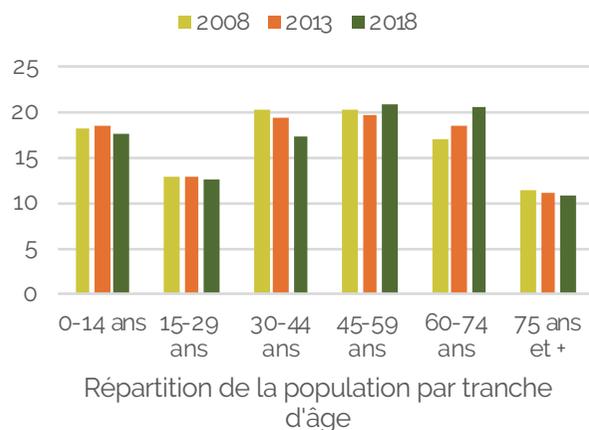


Des profils variés d'habitants

Une population vieillissante et une sous-représentation des plus jeunes

A l'échelle des Avant-Monts, ce sont les 45-75 ans qui sont les plus représentés. En effet, la part des 30-44 ans est en large baisse depuis 2007, tandis que le nombre de personnes de la tranche 60-74 ans est en augmentation.

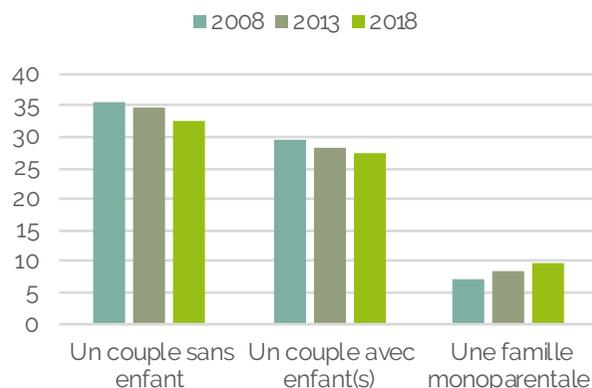
A contrario, les 15-29 ans sont sous-représentés, ce qui s'explique en partie par le rapprochement des jeunes personnes vers les grands pôles urbains, que ce soit pour les études supérieures ou pour la recherche d'un premier emploi.



Source : INSEE, RP 2018

Une prédominance des familles avec enfants

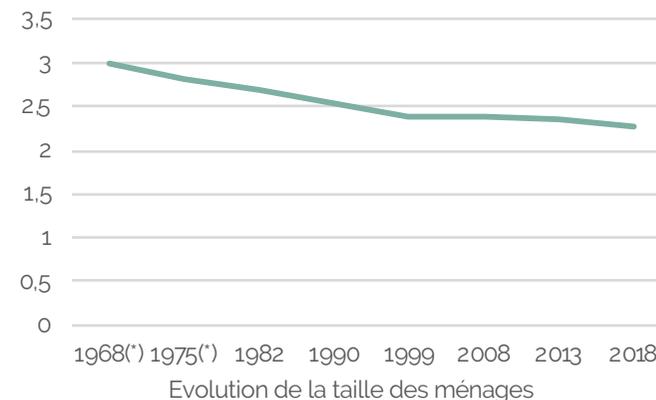
La population des Avant-Monts se compose majoritairement de familles (69,8%) tandis que les personnes seules ne représentent que 28,1% du territoire. Au sein des ménages avec familles, les couples sans enfant sont les plus présents, notamment les couples dont les enfants ne vivent plus à la maison (45-59 ans). Les couples avec enfants restent très présents mais sont en diminution. A contrario, le nombre de familles monoparentales est en augmentation, représentant 10% de la population totale des Avant-Monts.



Source : INSEE, RP 2018

Une taille des ménages en baisse

Depuis 1968, la taille des ménages diminue dans les Avant-Monts. En 2018, on ne compte que 2,27 personnes par logement. Cette diminution est en cohérence avec l'augmentation des personnes vivant seules et des familles monoparentales. Le phénomène n'est pas un cas isolé, il est généralisé en France où les foyers sont de plus en plus petits. La baisse des ménages a un impact important sur le besoin en logement. En effet, pour un même nombre de personnes, le besoin en logement augmente à mesure qu'un seul logement accueille moins d'habitants.



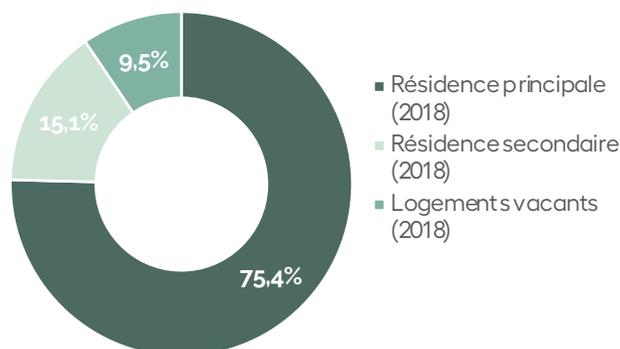
Source : INSEE, RP 2018

Une majorité de maisons individuelles

Des maisons plutôt que des appartements

Dans les Avant-Monts, les résidences principales représentent 75,4% du parc de logement. A noter que le nombre de résidences secondaires est tout de même conséquent, soit 15,1% du parc de logement.

Le parc de logement est composé à 91,6% de maisons individuelles contre 8,4% d'appartements.

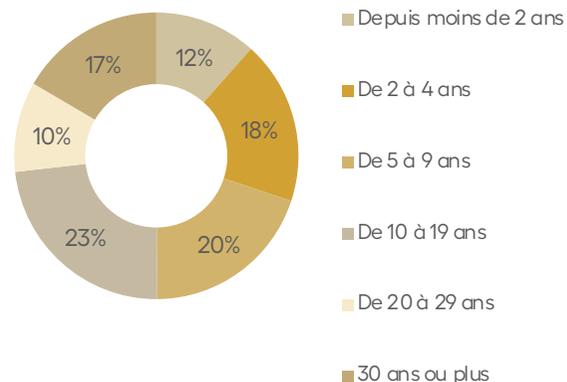


Structure du parc de logement à l'échelle de la CCAM

Source : INSEE, RP 2018

Une population ancrée dans son territoire

Les propriétaires sont majoritaires représentant 75,6% des habitants, contre 21,8% de locataires. De manière générale, les logements sont de grande taille, avec une moyenne de 4,5 pièces, une constante depuis 2007. Une grande majorité de la population réside depuis longtemps sur le territoire, la moyenne d'ancienneté, propriétaires et locataires confondus, étant de 15,5 ans. Plus de 25% de la population est établie sur le territoire depuis plus de 20 ans, traduisant la capacité du territoire à ancrer sa population et à répondre à l'ensemble de ses besoins.



Ancienneté des ménages

Source : INSEE, RP 2018

Lutter contre l'habitat insalubre et le logement indécent

Le territoire comptait 1481 logements vacants en 2018 soit 9,5% du parc de logements total. Il est important de noter que les logements vacants sont souvent dégradés ou insalubres. Ceux-ci sont principalement localisés dans les centres anciens.

En cohérence avec les politiques de l'habitat menées par le Pays Haut Languedoc et Vignobles (Habiter le pays et Colorer le pays), la Communauté de communes s'est lancée dans une lutte contre l'habitat indigne et le logement indécent par le biais du Permis de louer. L'habitat indigne (loi du 31 mai 1990) et le logement indécent (Décret n°2002-120 du 30/01/2002) sont deux notions juridiques complémentaires, délimitant les obligations en terme d'habitat tolérable.

La CC des Avant-Monts, de par sa ruralité, compte une myriade de centres anciens pittoresques mais qui malheureusement se détériorent.



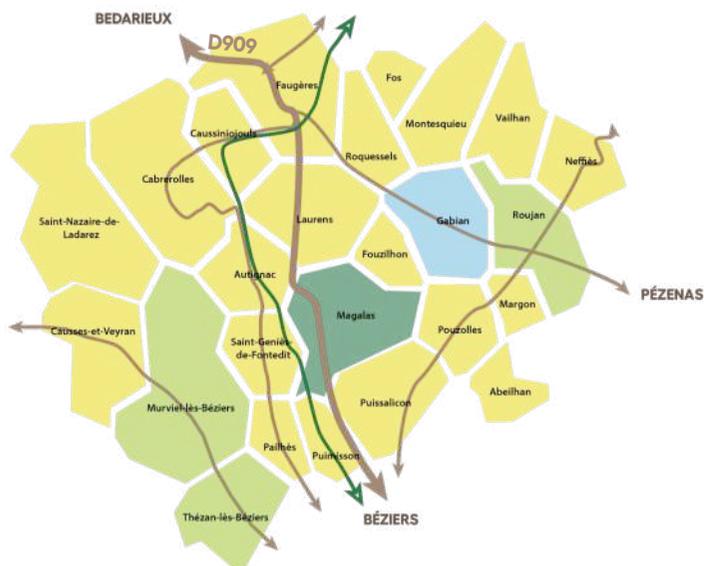
Gabian est l'une des 7 communes à suivre le permis de louer

Source : avant-monts.fr

La voiture comme moyen de transport privilégié

Une infrastructure orientée sur les grandes villes

L'infrastructure des routes montre très clairement le lien du territoire avec les grandes villes autour : Béziers, Pézenas et Bédarieux. Traversant les Avant-Monts et la ville de Magalas du nord au sud, l'axe principal D909 relie d'un côté Bédarieux et de l'autre Béziers. Des routes secondaires consolident cet axe par Murviel-lès-Béziers, Thézan-lès-Béziers, Magalas et Roujan. De plus, les communes des Avant-Monts bénéficient d'un maillage inter-villages composé de petites routes départementales et de chemins.



Source : Urban Projects

Des transports en commun reliant les communes aux grandes villes

Sur le territoire, le transport en commun est assuré par les cars Lio de la région Occitanie, reliant les axes principaux. En tout, ce sont 6 lignes de cars LiO qui circulent depuis les communes jusqu'à Béziers. Le réseau privilégie les trajets entre les communes et Béziers ou Bédarieux plutôt que ceux des communes entre elles. Par exemple, il est impossible d'aller de Murviel-lès-Béziers à Puissalicon en car.

En terme de transports ferroviaires, la ligne Neussargues-Béziers, dite ligne de l'Aubrac, passe par Magalas. Ligne historique - elle était utilisée pour transporter le vin à des arrêts tels que Faugères et Laurens - Elle pourrait aujourd'hui disparaître n'étant pas assez fréquentée et trop coûteuse pour la SNCF.

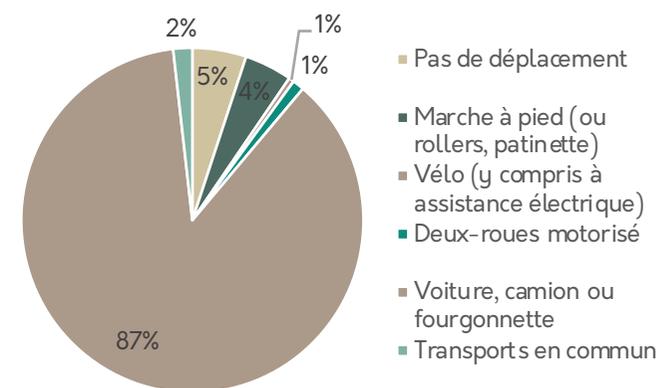


Source : avant-monts.fr

Une dépendance automobile prononcée

La voiture est le principal moyen de transport des ménages à 87,1%. Cela s'explique par l'offre assez basse des transports en commun notamment entre les communes. En outre, les routes ne sont pas adaptées aux mobilités douces. On note cependant 9% de la population qui ne se déplace pas, peu, ou à pied.

Part des moyens de transports pour se rendre au travail en 2018



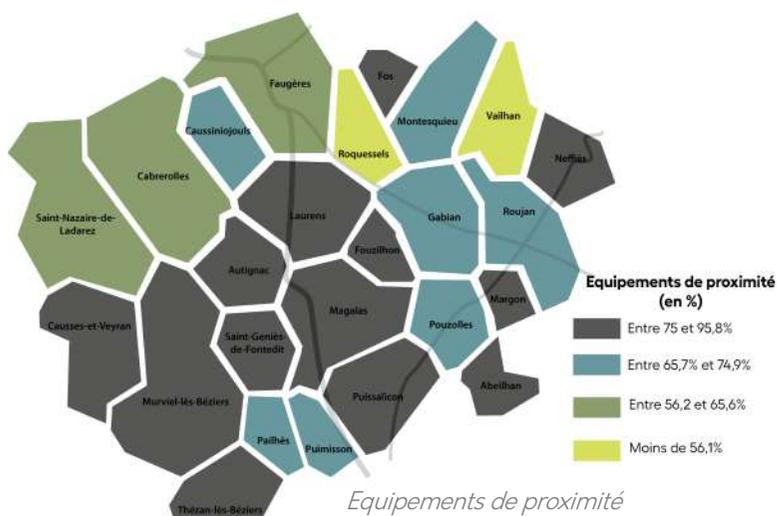
Source : INSEE, RP 2018

Un maillage d'équipements hétéroclite

Une inégalité dans la répartition des équipements

Si les villes-centres, telles que Béziers ou Pézenas, concentrent la plus grande part des équipements supérieurs, la CCAM reste très bien dotée en terme d'équipements de proximité (77,2%), son taux étant supérieur à celui des intercommunalités voisines. En revanche, on observe une disparité entre les communes rurales du nord de la CCAM et celles du sud plus urbaines. En outre, la part des équipements intermédiaires n'est que de 7,8% (contre 16,5% de moyenne nationale). De même pour les équipements supérieurs, ne représentant que 1,2% (contre 5,5% à l'échelle nationale).

La proximité de Béziers permet à l'échelle intercommunale de développer une offre d'équipements spécifiques, notamment en termes d'équipements de sports et loisirs et de services liés à la santé.



Equipements de proximité
Source : Urban projects, INSEE, RP 2018

Une prédominance des équipements sportifs et de loisirs

Les communes possèdent des équipements principalement liés au sport et aux loisirs. Ceux-ci concourent à la qualité de vie des habitants. Il s'agit principalement de stades boulo-drome, d'aires de jeux et de boucles de randonnées. Les communes comptent aussi des gymnases (Magalas et Roujan), des stades de foot, des terrains de cross et de tennis, des terrains multisports et deux murs d'escalade.

Ces équipements sont le support d'une activité touristique basée sur un tourisme de pleine nature, bénéficiant également à la population de passage sur le territoire.

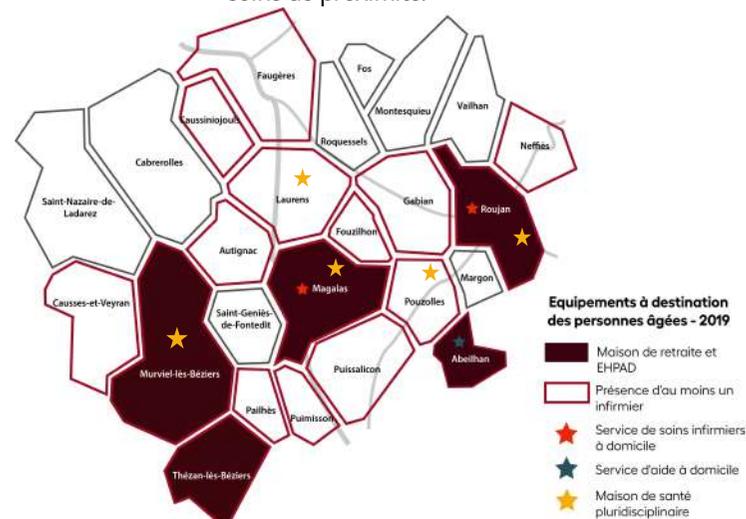
Pour autant, le territoire souffre de l'absence d'équipements d'envergure intercommunale.

Un territoire propice au désert médical

Les Avant-Monts sont confrontés à la désertification médicale. Celle-ci est principalement due à la difficulté de remplacer un professionnel de la santé lors de son départ à la retraite dans les milieux ruraux. De plus, l'offre en équipements médicaux se concentre autour des pôles majeurs de l'intercommunalité, dans la moitié sud de la CCAM et le long de l'axe de la D909. Certaines petites communes du nord telles que Cabrerolles ou Fos ne comptent aucune présence médicale.

Le vieillissement de la population, accentué par l'héliotropisme, se traduit par une forte demande en terme d'équipements de santé. On compte cependant sur le territoire quelques maisons de retraites et EHPAD.

Le Pays HLV est doté d'un Contrat Local de Santé et d'un Contrat Local de Santé Mentale que la CCAM applique sur son territoire et dont l'un des objectifs est de favoriser les soins de proximité.



Source : Urban Projects, INSEE, RP 2018

Habiter aux Avant-Monts :

Atouts/ Faiblesses/ Opportunités/ Menaces



ATOUS

- Un parc de logement dominé par le modèle de la grande maison mais également composé d'appartements et de logements sociaux (principalement dans les communes centres)
- Une population composée principalement de familles et de personnes âgées
- Une population ancrée dans son territoire
- Une accessibilité vecteur d'attractivité et de proximité avec les grands pôles urbains
- Un bon maillage d'équipements de sports et de loisirs



FAIBLESSES

- Une Communauté de communes et son cadre de vie récents restant à appréhender
- Une population vieillissante
- Des centres anciens marqués par une importante vacance et des logements dégradés
- Une offre de transports en commun incomplète surtout sur les trajets de communes à communes
- Une offre d'équipements inégalement répartie sur l'ensemble du territoire
- Un problème d'alimentation en eau potable et d'assainissement contraignant certaines communes dans leur développement urbain
- Un territoire propice aux déserts médicaux



OPPORTUNITÉS

- Développer une offre de logement intergénérationnelle apte à accompagner la population dans l'ensemble de son parcours résidentiel
- Un positionnement géographique faisant du territoire des Avant-Monts un espace « rural - urbain » se traduisant par un cadre de vie rural mais une proximité de bourgs structurants et de grands pôles urbains
- Un CLS encadrant l'accès aux soins et l'amélioration de la couverture de présences de professionnels de la santé sur le territoire
- Un engouement pour les mobilités alternatives (vélo électrique, voiture électrique) à la voiture



MENACES

- Un vieillissement de la population qui n'est pas suffisamment contrebalancé par l'arrivée d'une population plus jeune.
- Des communes impactées par le vieillissement de leur parc immobilier et une impossibilité de construire (absence d'eau nécessaire)
- Une dépendance automobile alourdissant les impacts du réchauffement climatique

2 TRAVAILLER AUX AVANT-MONTS

- Un territoire tourné vers les grands pôles urbains
- Une répartition homogène des services et des commerces
- Une agriculture à prédominance viticole
- Un tourisme de pleine nature



Source : avant-monts.fr

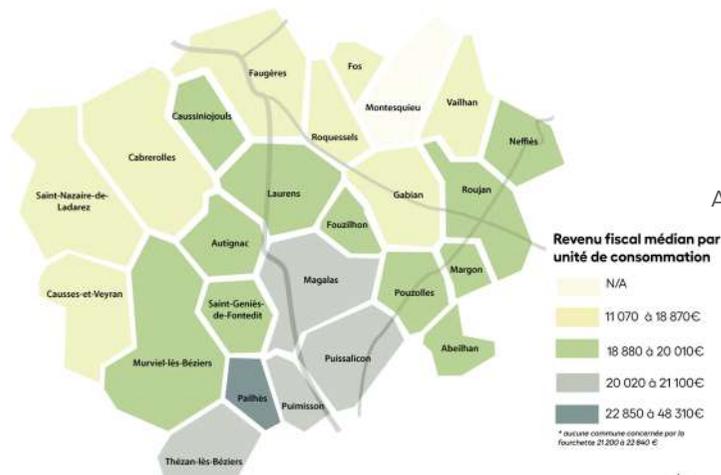
Un territoire tourné vers les grands pôles urbains

Un revenu des ménages relativement bas

En 2018, les Avant-Monts comptent 11 732 ménages fiscaux pour une population fiscale totale de 27 204, parmi laquelle 40,9% étaient imposables en 2018.

Ainsi, le territoire accueille une population dont les revenus sont inférieurs à la moyenne départementale (19 890 pour les Avant-Monts et 20 330 pour l'Hérault). Ce sont notamment les moins de 30 ans qui sont les plus impactés.

Le niveau des revenus est inégalement réparti sur le territoire. Les communes plus au sud telles que Magalas et Thézan-lès-Béziers de par leur facilité d'accès et leur proximité avec Béziers présentent une population avec un meilleur revenu fiscal médian. A l'inverse, les territoires les moins accessibles et caractérisant l'arrière pays dans la frange nord de la CCAM sont marqués par un niveau de revenus bien moins élevé.



Source : INSEE, RP 2018

Une majorité d'employés relevant de la sphère présentielle

Selon l'INSEE, la population active des Avant-Monts compte des employés, des professions intermédiaires et des ouvriers. Les actifs travaillent principalement dans des secteurs de présentiel comme l'administration publique et l'enseignement. A l'inverse, ils sont moins nombreux et en diminution dans les métiers de la construction, de l'industrie et de l'agriculture.

Sur les 10 229 actifs recensés et ayant un emploi (INSEE 2022), seul un quart travaille dans la commune de résidence, la majorité travaillant dans une autre commune. L'indicateur de concentration d'emploi (nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) est de 50,3 démontrant une part rurale encore importante sur le territoire cependant contrebalancée par les pôles urbains et les ZAE.



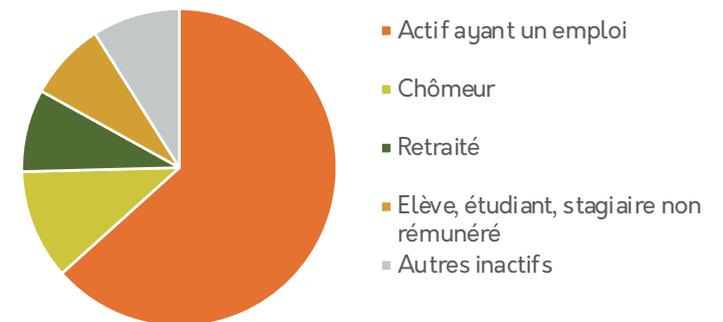
Source : INSEE, RP 2018

Une surreprésentation des retraités et un chômage conséquent

Au sein des Avant-Monts, les retraités représentent 8,4% de la population totale de 15 à 64 ans en 2018, 63,4% d'actifs ayant un emploi. Cette part importante des retraités sur le territoire fait écho avec le vieillissement de la population en France comme dans la CCAM.

La part des chômeurs, elle, atteint en 2018 15% de la population de 15 à 64 ans soit une augmentation par rapport à 2008 (12,6%).

part de la population par type d'activités (15-64 ans)



Source : INSEE, RP 2018

Un territoire tourné vers les grands pôles urbains

Deux secteurs clés

En termes de dynamique et de concentration de l'emploi, 2 secteurs se distinguent sur les Avant-Monts :

- Des communes au profil rural peu peuplées, et dont la concentration d'emploi baisse.
- Des communes où la concentration de l'emploi est en hausse, notamment les communes à proximité des axes routiers principaux.

Une économie de proximité

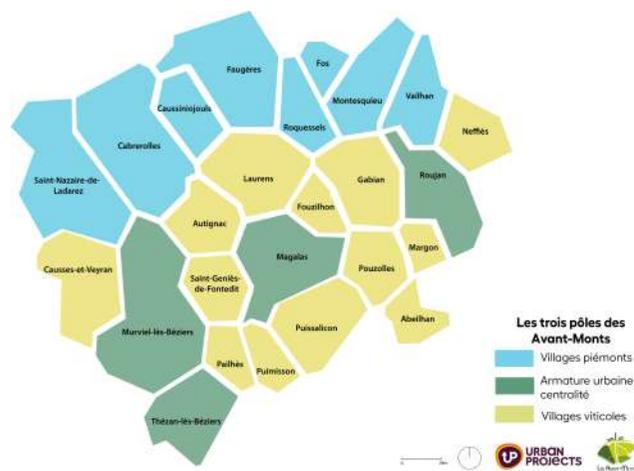
Le territoire des Avant-Monts est marqué par une prédominance de l'économie de proximité, c'est-à-dire d'une population qui produit et consomme localement, représentant 56% des activités. Le déclin des activités industrielles, et dans une moindre mesure des activités agricoles est ainsi compensé par les activités de proximité. La prédominance d'une telle économie, conjuguée à un indice de concentration d'emploi faible, doit inciter à la vigilance puisque si cette dynamique n'est pas entretenue, le risque de tendre vers un territoire dortoir est accru.

Une offre structurante de zones d'activités économiques (ZAE)

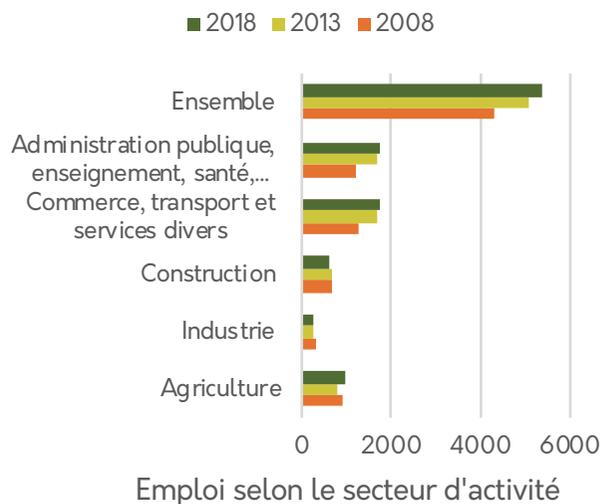
L'intercommunalité recense 7 ZAE, dont 3 ZAE communautaires situées en frange sud, sur des communes comptant plus de 1 500 habitants (Thézan-lès-Béziers, Roujan et Magalas). 4 ZAE communales viennent compléter cette offre (Murviel-lès-Béziers, Abeilhan, Faugères et Laurens).

Les plus importantes en consommation foncière et en envergure sont les zones intercommunales de l'Audacieuse à Magalas, des Masselettes à Thézan-lès-Béziers et de Roujan. Pour la plupart, ce sont des zones mixtes et les activités qui dominent sont celles du commerce, des services ou de l'artisanat.

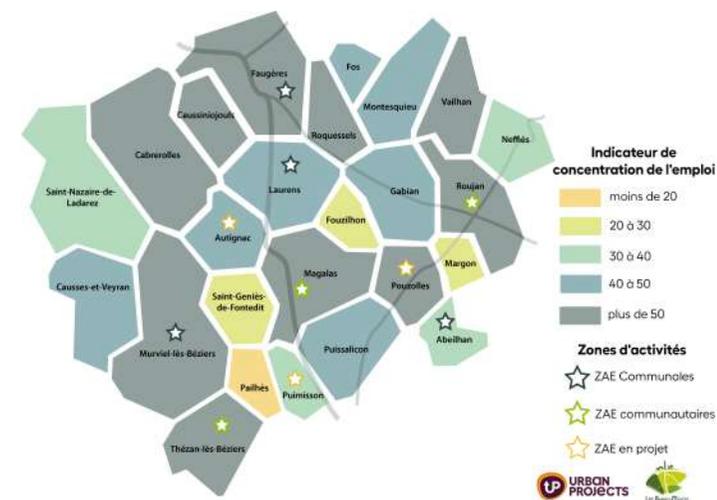
Des projets de création et d'extension sont également prévus.



Source : Urban Projects, INSEE, RP 2018



Source : INSEE, RP 2018



Source : Urban Projects, INSEE, RP 2018

Une répartition homogène de services et des commerces

Une offre de commerces et de services plus forte au sud des Avant-Monts

Les commerces et services de proximité sont répartis de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire, bien que les communes en frange sud soient mieux équipées. En effet, les grandes surfaces sont présentes à Murviel-lès-Béziers, Magalas, Thézan-lès-Béziers et Roujan. De même les équipements qualifiés de services d'intérêt intercommunal (office de tourisme, mission locale d'insertion, etc.) sont recensés et se concentrent majoritairement sur ces communes. A contrario, certaines communes situées dans le nord sont dépendantes de ces pôles de commerces, ne possédant que très peu de commerces de proximité voire aucun (Faugères, Cabrerolles, Vailhan, etc.).

Des marchés de plein vent en nombre

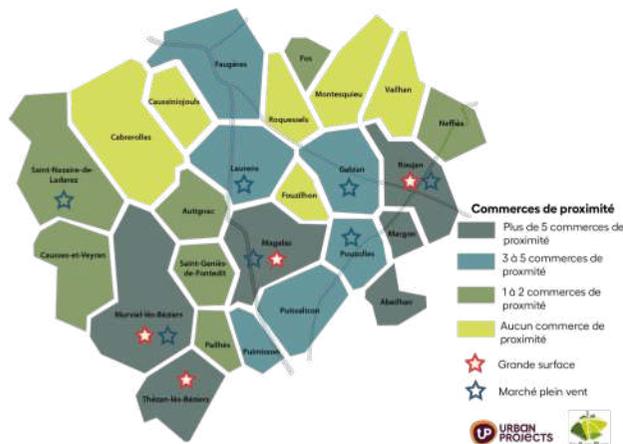
Les marchés de plein vent sont présents sur 6 communes de la CCAM. S'ils ne couvrent pas la totalité du territoire, les marchés sont tout de même bien répartis. Parmi les communes, on compte Laurens, Gabian, Pouzolles ainsi que les trois pôles urbains Murviel-lès-Béziers, Magalas et Roujan.



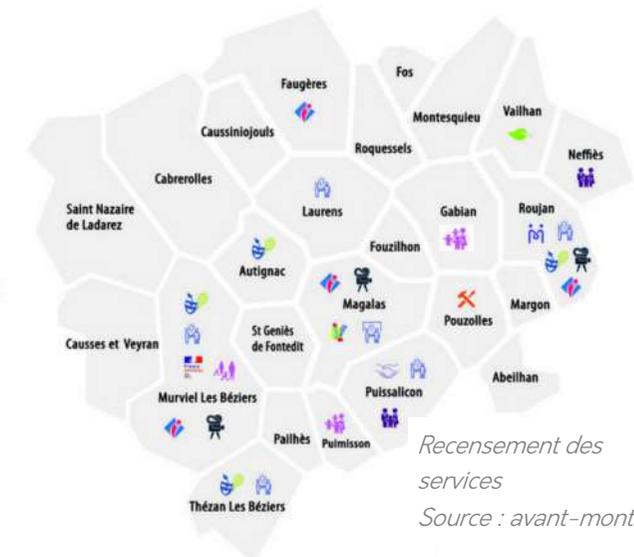
Marché de Magalas
Source : ville-magalas.fr

Un maillage de services solidarité, enfance et jeunesse irrégulier

Les services sont essentiellement présents dans le sud de l'intercommunalité. Cette situation les rend moins accessibles pour la population et nécessite l'usage individuel de la voiture. Les services pour les parents et enfants suivent la même tendance. Les crèches et lieux d'accueil enfants parents (LAEP) sont présents à Gabian, Murviel-lès-Béziers, Nefflès, Puissalicon, Puimisson. De même, l'intercommunalité compte une antenne France Services à Murviel-lès-Béziers, commune excentrée compte tenu de la superficie du territoire. En revanche, la Mission Locale d'Insertion est présente dans 6 communes, dont Laurens, à proximité des communes rurales.



Source : Urban Projects

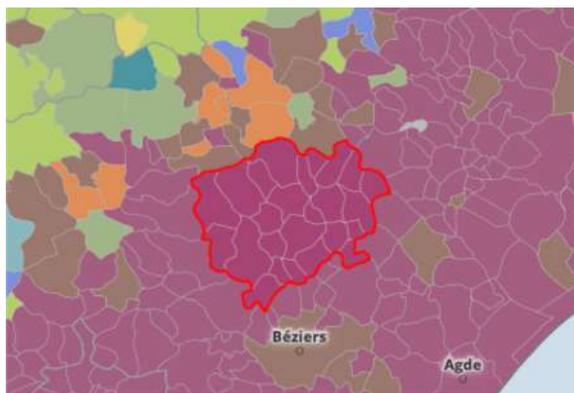


Une agriculture à prédominance viticole

L'agriculture, une part importante de l'identité territoriale

Les paysages agricoles caractérisent la Communauté de communes. En 2010, l'ensemble du territoire intercommunal comptait 856 exploitations, dont 824 exploitations viticoles. Murviel, Magalas, Roujan, Laurens, Puissalicon et Saint-Geniès-de-Fontedit arrivent en tête, leurs exploitations représentant 47% des exploitations viticoles du territoire intercommunal. Cependant, ce secteur d'activité connaît un vieillissement de la population active (50 ans en moyenne) avec des difficultés récurrentes de reprise d'exploitations. Si cette tendance se confirme, un nombre important de surfaces agricoles partiront à terme en friche. De plus, le changement climatique impacte fortement l'activité et les périodes de sécheresse s'amplifient, fragilisant les cultures.

L'Hérault a lancé son plan « Hérault Irrigation » permettant à des exploitations de s'équiper en réseaux d'irrigation.

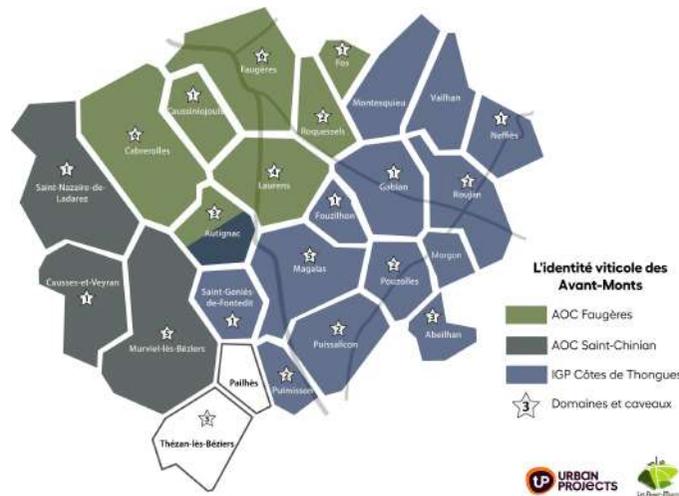


Orientation technico-économique du territoire des Avant-Monts : une prédominance de la viticulture
Source : INSEE, France découverte

Plusieurs appellations reconnues

La qualité des sols, propice à une viticulture qualitative, se traduit par la présence de plusieurs appellations :

- L'appellation Faugères « Faugères Grands Vins de Nature » concerne 7 communes dont 1/3 des surfaces sont en bio ou biodynamie. AOC depuis 1982 pour les rouges et rosés et depuis 2005 pour le blanc.
- l'appellation Saint-Chinian s'étend sur 20 villages (pour la plupart situés à l'ouest des Avant-Monts) ; AOC depuis 1982 pour les rouges et rosés et depuis 2004 pour le blanc.
- L'AOC Languedoc concerne 119 communes sur 531.
- L'IGP Côtes de Thongue concerne 14 communes des Avant-Monts
- l'IGP Coteaux de Béziers concerne notamment Pailhès et Thézan qui relèvent de la zone principale.



Source : avant-monts.fr

Une présence importante de points de ventes de vin

Des caves coopératives sont présentes sur tout le territoire des Avant-Monts ainsi que de nombreux domaines viticoles pratiquant la vente directe. Ces espaces de commerce participent directement à l'attractivité touristique et valorisent l'œnotourisme.

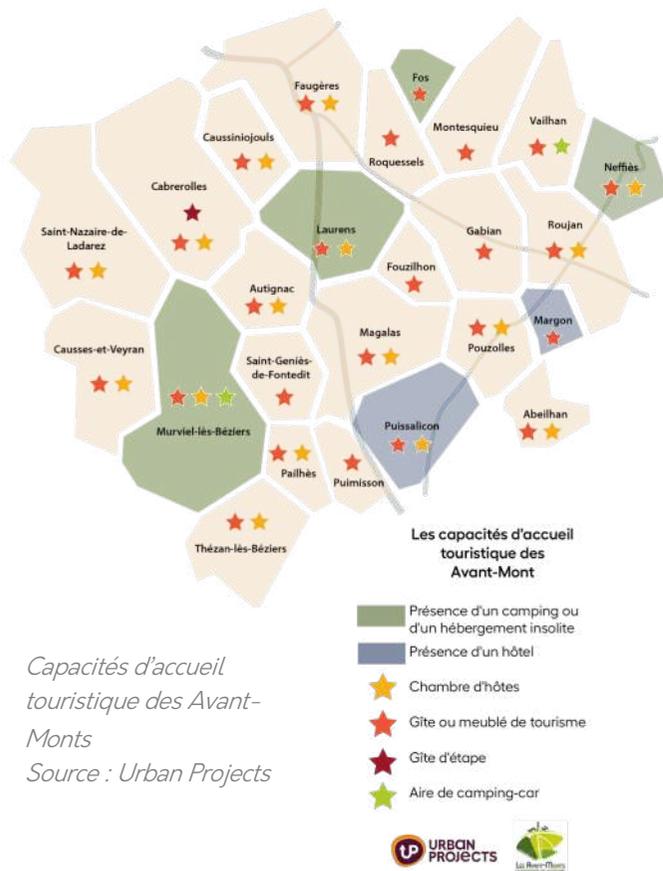


Source : avant-monts.fr

Un tourisme vert et de pleine nature

Un hébergement touristique vert

L'offre d'hébergement touristique dans l'intercommunalité reflète les intentions d'un tourisme vert et rural. Ainsi, les chambres d'hôtes, les locations meublées et les gîtes sont très présents sur le territoire tandis qu'on ne recense que 2 aires de camping car.

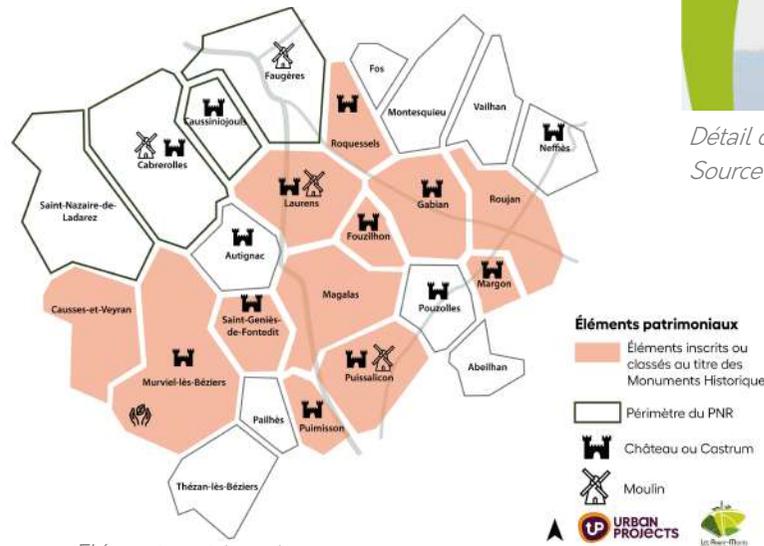


Capacités d'accueil touristique des Avant-Monts
Source : Urban Projects

Des loisirs liant Histoire et pleine nature

Territoire habité depuis l'époque préhistorique, les Avant-Monts regorgent de sites historiques et d'éléments patrimoniaux remarquables (châteaux, moulins, castrum, Abbaye, pierres sèches, etc.) disséminés dans un environnement préservé. Des circuits patrimoniaux ont été mis en place dans certaines communes telles que Caussiniojols ou Gabian. De nombreux départs de randonnées pédestres ou à vélo sont proposés ainsi que des circuits réalisables en voiture. Un sentier GR (Grande Randonnée) a été finalisé en 2022.

La vocation de pleine nature ne se limite pas à la présence de sentiers de randonnées mais offrent un large choix d'activités telles que des promenades à cheval, quad, karting, paintball, escalade, visites de fermes, atelier pierres sèches, etc.



Éléments patrimoniaux
Source : Urban Projects, avant-monts.fr

L'essor de l'œnotourisme

Forte de son identité viticole, la CCAM a su développer l'œnotourisme. Cette économie soutenue par le Pays Haut Languedoc et Vignobles a obtenu il y a quelques années le label « Vignobles et Découvertes ». L'œnotourisme est aussi valorisé à l'échelle du département de l'Hérault à l'initiative de « L'œnotour », alliant des randonnées aux découvertes viticoles.



Détail de la plaquette type des fiches œnorando
Source : œnotour de l'Hérault

Travailler aux Avant-Monts :

Atouts/ Faiblesses/ Opportunités/ Menaces



ATOUS

- Des commerces de proximité concentrés sur les communes les plus importantes
- Une viticulture très présente et reconnue à l'échelle nationale
- Une grande attractivité de Béziers pour l'emploi
- Un tourisme vert basé sur la viticulture et le patrimoine du territoire
- Une économie de proximité
- Des zones d'activité bien présentes sur le territoire



FAIBLESSES

- Un revenu médian relativement bas
- Une représentation importante de retraités
- Une agriculture trop peu diversifiée
- Des communes pauvres en commerces de proximité
- Une disparité entre communes rurales et urbaines au niveau des revenus



OPPORTUNITÉS

- Une nécessité de diversifier l'agriculture
- Un potentiel de développement de l'Énotourisme et de la randonnée (gîtes, points d'eau, etc.) ainsi que du commerce attendant
- Une offre de services à la personne et solidaires à améliorer



MENACES

- Une agriculture pas encore adaptée au changement climatique et déjà impactée
- De nombreux départs en retraite de professionnels de la santé et de l'agriculture prévus d'ici 10 ans
- Un territoire qui peut facilement tendre vers une communauté de communes « dortoir »

3 BÂTIR UNE IDENTITÉ TERRITORIALE

- Un patrimoine bâti et agro-naturel qui fait l'identité territoriale des Avant-Monts
- La préservation durable du cadre de vie, un enjeu pour l'avenir
- Une vie culturelle et associative, marqueurs forts de l'identité locale



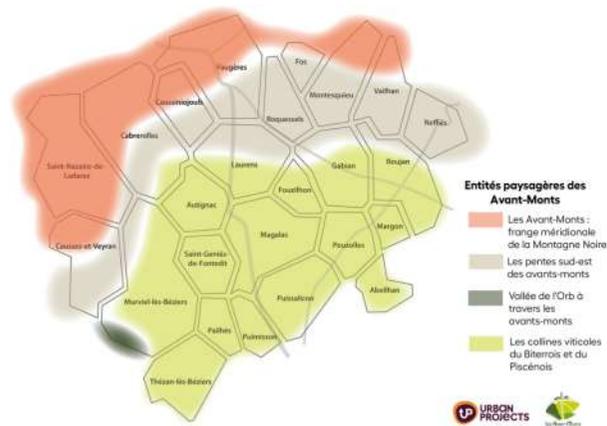
Un patrimoine bâti et agro-naturel qui fait l'identité territoriale des Avant-Monts

Autour des villages, une campagne viticole et vallonnée

Le territoire se distingue en quatre entités paysagères :

- Une frange méridionale de la Montagne Noire
- Des pentes sud-est des Avant-Monts
- La Vallée de l'Orb
- Des collines viticoles du Biterrois et du Piscénois

Les collines viticoles composent la majorité du paysage au nord, couvert par le périmètre du Parc Naturel Régional du haut Languedoc. Quatre communes en font partie : Saint-Nazaire-de-Ladarez, Caussiniojols, Cabrerolles et Faunières.



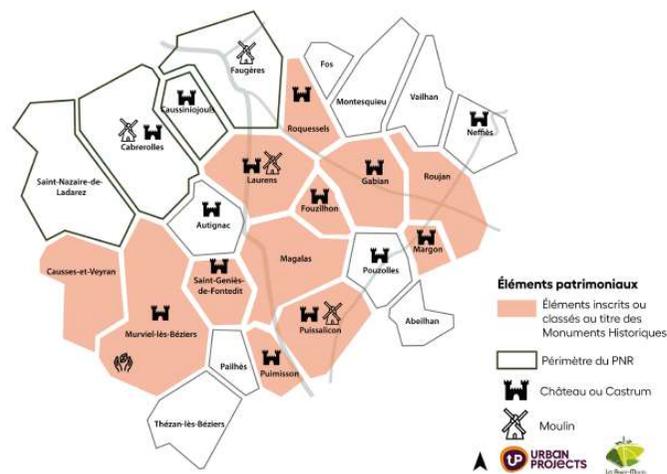
Le paysage des Avant-Monts

Source : INSEE, France découverte

Un bâti témoin du passé

La CCAM compte en tout 18 sites répertoriés inscrits ou classés au titre des monuments historiques. Cependant, le territoire est aussi fort d'un autre type de patrimoine, celui des pierres sèches, comme les carabelles (ou capitelles) et les moulins à vent, nombreux dans la région. Bien qu'encore timide le patrimoine bâti ouvre la voie à un tourisme en plein essor.

L'intercommunalité est soucieuse de conserver à la fois le patrimoine religieux et le petit patrimoine vernaculaire (carabelles, pigeonniers, moulins à vent) et s'est lancée dans une politique de restauration.



Source : Urban Projects, avant-monts.fr

Le paysage, un rôle important dans la qualité du cadre de vie

La diversité paysagère est un élément central dans la mesure où elle joue un rôle prédominant dans la qualité du cadre de vie recherchée par les habitants. Cette diversité, conjuguée à la proximité de Béziers, fait des Avant-Monts un secteur privilégié pour les habitants à la recherche d'un compromis entre proximité des grands pôles urbains et cadre de vie préservé.

Le patrimoine des Avant-Monts : un atout pour l'attractivité touristique

La combinaison entre paysage bâti et agro-naturel ouvre un potentiel d'attractivité sur le thème du tourisme vert, tourisme patrimonial et de pleine nature, permettant par exemple d'attirer ces touristes présents sur le littoral. En outre, le tourisme vert est un pan majeur du SCoT du Biterrois et s'intéresse à la découverte de l'histoire locale, de l'environnement, du patrimoine et recherche des activités telles que la randonnée pédestre, VTT, équestre, etc. Quelques itinéraires de randonnées pédestres maillent le territoire permettant de découvrir le patrimoine bâti et paysager, comme par exemple le moulin de Faunières ou encore les Oeno-randos.

La préservation durable du cadre de vie, un enjeu pour l'avenir

Les Avant-Monts face au réchauffement climatique

La question du développement durable est au cœur des préoccupations de l'intercommunalité. Le réchauffement climatique impacte le paysage agricole. Dans les zones boisées, ce sont les incendies qui inquiètent de plus en plus. Enfin, la température moyenne augmente chaque année, et le dernier rapport GIEC estime que d'ici trente ans, la température maximale pourrait atteindre les 50°C dans le sud de la France. La CCAM étant compétente en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, elle affiche l'ambition de se positionner comme un moteur de changement pour le territoire sur le plan de la transition énergétique.

La révision actuelle du SCoT du Biterrois projette une trame verte et bleue, permettant de dégager les secteurs paysagers à enjeux.



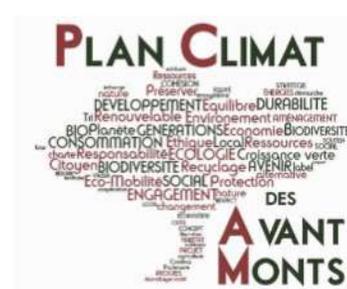
Source : avant-monts.fr

Un plan climat en route

La CCAM élabore son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) qui se fonde sur 5 axes :

- Les bâtiments : améliorer les performances énergétiques (mise en place d'isolant, d'équipements performants, etc.)
- Les mobilités et les transports : encourager des mobilités alternatives à la voiture (vélo électrique, pistes cyclables, etc.) et installer un réseau de transport en commun.
- L'urbanisme et l'aménagement : préserver les sols naturels et perméables face à l'urbanisation et faire le choix de la densité dans un même tissu urbain.
- Energies renouvelables : installer des panneaux solaires
- L'agriculture et l'alimentation : pour une diversification de l'agriculture locale et une agriculture respectueuse de l'environnement.

Le PCAET fait écho à plusieurs dispositifs, notamment la politique de l'habitat du Pays HLV (lutte contre la précarité énergétique) mais aussi le PAT (Programme Alimentaire Territorial).



Source : avant-monts.fr

Les autres engagements de la CCAM dans la lutte contre le réchauffement climatique

En complément du PCAET, l'intercommunalité s'est engagée dans :

- L'intégration de la dimension environnementale en interne : rénovation énergétique des bâtiments publics, achat de véhicules électriques, etc.
- La sensibilisation au développement durable via la cogestion (avec les services départementaux de l'éducation nationale) du Centre de Ressources et de Développement Durable (CREDD)
- L'engagement dans la démarche « Zéro phyto » ayant permis à l'intercommunalité d'obtenir le label « terre saine »
- L'élaboration d'un schéma directeur cyclable



Source : avant-monts.fr

Une vie culturelle et associative, marqueurs forts de l'identité locale

La culture, élément essentiel du cadre de vie

Au cours des ateliers de concertations avec les élus locaux, la question de la culture a été abordée comme essentielle à l'identité territoriale et au cadre de vie. En effet, la culture est un élément central, permettant la création de lieux d'échanges et renforçant la cohésion sociale.

La culture et la jeunesse sont deux politiques intercommunales liées et stratégiquement importantes pour les Avant-Monts.

La culture gastronomique est aussi une thématique essentielle du territoire. Les marchés regroupant les producteurs locaux sont des événements générateurs de tourisme, et un atout pour une alimentation saine.



Intervention auprès du jeune public
Source : avant-monts.fr

Une programmation culturelle de qualité

La Communauté de communes des Avant-Monts poursuit les objectifs de sa politique culturelle sur quatre axes principaux autour :

- Du cinéma et de l'audiovisuel notamment à destination des collèges
- De l'accessibilité des spectacles
- De l'ouverture au jeune public
- De la thématique des cultures locales et régionales

Les créations sont variées comme par exemple « La ligne de vie » un projet artistique autour de la ligne de train Béziers/ Neussargues. Ou encore le Festival du rire et du vin, le cinéma de plein air, les siestes musicales et les rencontres littéraires.

Certains événements culturels profitent du paysage et du patrimoine bâti des Avant-Monts, c'est le cas des siestes musicales.



Les hivernales du rire et du vin
Source : avant-monts.fr

Des acteurs associatifs très présents

Les associations de la CCAM sont très impliquées dans la vie culturelle et sportive. A titre d'exemple, les associations « Foire des Grenouilles » et « Les Vieux Crampons » organisent chaque année, respectivement, la Foire des Grenouilles à St-Géniès-de-Fontedit et le Festival des Vendanges à Puissalicon. Les fêtes des crues sont aussi un temps fort sur le territoire. De même, le Théâtre de Pierres de Fouzilhon est géré par un collectif et propose une saison culturelle, des soirées estivales et un weekend Conte et Vin.

Côté sport, les communes comptent quelques clubs de foot, deux de badminton, 5 de tennis, 2 écoles de vélo et un club de trail.

Ainsi, la CCAM possède une offre intéressante dans les domaines de la culture et du sport.



La foire des Grenouilles
Source : saint-genies-de-fontedit.fr

Bâtir une identité territoriale: Atouts/ Faiblesses/ Opportunités/ Menaces



ATOUTS

- Un paysage diversifié et riche
- Un patrimoine bâti témoin de l'Histoire
- Un paysage et un patrimoine source d'un tourisme vert



FAIBLESSES

- Un patrimoine bâti à restaurer et à mettre en valeur



OPPORTUNITÉS

- Un PCAET apportant des clés pour faire des Avant-Monts un Territoire à Energie POSitive (TEPOS)
- Une forte demande des habitants pour un meilleur marquage du patrimoine bâti



MENACES

- Un paysage qui pâtit du réchauffement climatique

Trois constats clés du diagnostic

1

Une jeune
Communauté de
communes
recherchant son
identité territoriale et
sociale

2

Un fort engouement
pour le
développement
durable par la société
civile associé à une
réelle nécessité
d'adapter le territoire
au changement
climatique

3

Un territoire encore
divisé...
... en cours de
structuration

Trois enjeux pour un projet de territoire solidaire

1

RENFORCER LE LIEN
SOCIAL,
INTERGÉNÉRATIONNEL ET
TERRITORIAL

Constat

Une jeune communauté de communes cherchant toujours son identité territoriale et sociale

2

ENCLANCHER LES
MUTATIONS
ENVIRONNEMENTALES
ET CITOYENNES

Constat

Un fort engouement pour le développement durable par la société civile associé à une réelle nécessité d'adapter le territoire au changement climatique

3

RENFORCER LA
SOLIDARITÉ ET L'ÉQUITÉ
TERRITORIALE

Constat

*Un territoire encore divisé...
...en cours de structuration*

ENJEU 1 : Renforcer le lien social, intergénérationnel et territorial

ORIENTATION 1 : Faire de la santé un lien social,
intergénérationnel

ORIENTATION 2 : Faire de l'économie un axe
prioritaire pour une meilleure qualité de vie

ORIENTATION 3 : Faire de la culture et
du patrimoine un facteur de cohésion
sociale et d'attractivité touristique



ORIENTATION 1 : Faire de la santé un lien social et intergénérationnel

La récente crise sanitaire a exacerbé les fragilités d'une frange de la population.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles dispose d'un Contrat Local de Santé et un Contrat Local de Santé Mentale. La Communauté de communes vient en appui de ces contrats sur des thématiques comme l'accès aux soins, le maintien d'un habitat sain, la promotion de l'exercice physique et sportif et le bien être mental, thématiques propices au développement d'une cohésion sociale forte.

AXE 1 : Faciliter l'accès aux soins

AXE 2 : Améliorer les conditions de vie

AXE 3 : Renforcer le lien intergénérationnel pour une meilleure santé

AXE 4 : Soutenir les familles (parentalité et petite enfance)

AXE 5 : Promouvoir l'attractivité des professionnels de la santé

AXE 1 : Faciliter l'accès aux soins

Lutter contre l'isolement des personnes âgées, en situation précaire et d'handicap

ACTIONS

- 1** : Mener une réflexion avec les professionnels de la santé sur la possibilité d'installer des permanences dans les villages éloignés des maisons pluri-professionnelles de la santé
- 2** : Soutenir la mise en place de maisons médicales (en lien avec le département)
- 3** : Soutenir les services itinérants existants

AXE 2 : Améliorer les conditions de vie

Lutter contre l'habitat indigne¹ et le logement indécents²

ACTIONS

- 1** : Poursuivre la lutte contre toutes les formes d'habitat indigne et de logement indécents
- 2** : Favoriser l'implantation de plusieurs structures d'accueil en fonction des possibilités et/ou d'hébergement pour les personnes âgées autonomes (recherche d'un maillage territorial)
- 3** : Renforcer le « permis de louer »

AXE 3 : Renforcer le lien intergénérationnel pour une meilleure santé

Lutter contre l'isolement des personnes âgées

ACTIONS

- 1** : Soutenir les activités d'exercice physique et sportif en partenariat avec les professionnels du sport
- 2** : Soutenir les rencontres intergénérationnelles entre les écoles élémentaires et les maisons de retraites
- 3** : Soutenir l'objectif « une école, un jardin pédagogique » avec l'aide du Programme Alimentaire territorial du Pays Haut Languedoc et Vignobles

¹ Habitat indigne, loi du 31 mai 1990

² Logement décent, décret n°2002-120 du 30 janvier 2002, pour application de l'article 187 de la loi SRU

AXE 4 : Soutenir les familles (parentalité et petite enfance)

Lutter contre l'isolement des familles en situation précaire

ACTIONS

- 1 : Soutenir l'installation de micro-crèches et d'assistants maternels
- 2 : Animer des soirées débats par itinérance sur le thème de l'enfance
- 3 : Réaliser un annuaire des offres de professionnels en lien avec l'enfance et la parentalité

AXE 5 : Promouvoir l'attractivité des professionnels de la santé

Lutter contre les déserts médicaux et rapprocher l'offre médicale des usagers

ACTIONS

- 1 : Maintenir l'action d'attractivité des jeunes médecins

ORIENTATION 2 : Faire de l'économie un axe prioritaire pour une meilleure qualité de vie

Située à proximité de Béziers, la Communauté de communes des Avant-Monts bénéficie d'une situation géographique favorable à son développement économique. Néanmoins, ce positionnement ne doit pas la faire glisser vers un territoire dortoir. Le territoire sera confronté dans les dix prochaines années à d'importants départs en retraite, notamment dans le domaine médical et devra développer son programme d'aide à l'installation et à la reprise.

La CCAM, forte de ses compétences en matière de développement économique soutient des actions auprès des commerces essentiels et des entreprises. En outre, elle vient en appui aux communes dans leur projet de revitalisation.

AXE 1 : Soutenir les commerces de proximité et les petites entreprises

AXE 2 : Soutenir les communes dans leur revitalisation

AXE 1 : Soutenir les commerces de proximité et les petites entreprises

Lutter contre la dévitalisation des centres anciens

ACTIONS

- 1 : Maintenir l'action d'attractivité des commerçants sur tout le territoire
- 2 : Soutenir les communes dans la reprise et l'installation de nouveaux commerçants de proximité
- 3 : Aider financièrement les petites entreprises à leur création
- 4 : Mettre à disposition des locaux pour les commerçants qui débutent
- 5 : Réaliser un site internet dédié aux entreprises présentes sur la CC

AXE 2 : Soutenir les communes dans leur revitalisation

Répartir de manière homogène une offre culturelle accessible à tous

ACTIONS

- 1 : Favoriser la mise en place de tiers lieux
- 2 : Encourager les communes à candidater pour des dossiers Bourg Centre Occitanie

ORIENTATION 3 : Faire de la culture et du patrimoine un facteur de cohésion sociale et d'attractivité touristique

Outre ses richesses paysagères, le territoire des Avant-Monts est constitué d'ensembles bâtis et de petit patrimoine, témoins d'un riche passé industriel, agricole et rural. Ses spécificités et sa position géographique stratégique en font un territoire rétro-littoral d'étape privilégié entre mer et montagne. Ses caractéristiques sont les principaux atouts pour le développement d'un écotourisme axé sur la proximité avec la nature, privilégiant les rencontres, la découverte d'activités rurales et d'une nourriture saine et locale. Son rayonnement peut s'appuyer sur un fort potentiel d'hébergements qualitatifs tels que les gîtes et les chambres d'hôtes. Une alternative au tourisme de masse.

AXE 1 : Promouvoir un tourisme vert et des commerces attenants

AXE 2 : Amplifier l'offre culturelle sur le territoire

AXE 3 : Encourager les actions avec le jeune public

AXE 1 : Promouvoir un tourisme vert et des commerces attenants

Utiliser le potentiel touristique rétro-littoral des Avant-Monts

ACTIONS

- 1** : Soutenir le développement du commerce en lien avec le tourisme vert et l'œnotourisme
- 2** : Obtenir le label Accueil Vélo
- 3** : Créer et accompagner la création de plusieurs parcours (patrimonial, œnotourisme, randonnées) et de sa signalétique
- 4** : Renforcer la signalétique d'appartenance
- 5** : Aménager le plan d'eau au barrage des Olivettes
- 6** : Aménager un espace autour du thème de la nature et des loisirs (parc sportif par exemple) sur le site de Boulhonac à Saint-Génies-de-Fontedit
- 7** : Réaliser un inventaire exhaustif du petit patrimoine en vue de sa préservation et de sa mise en valeur

AXE 2 : Amplifier l'offre culturelle sur le territoire

Répartir de manière homogène une offre culturelle accessible à tous

ACTIONS

- 1** : Maintenir et renforcer les événements culturels sur des lieux patrimoniaux
- 2** : Poursuivre l'accès à la culture pour tous
- 3** : Engager une réflexion sur une école de musique intercommunale ou pluri-communale

AXE 3 : Encourager les actions avec le jeune public

Mobiliser les enfants et adolescents dans la vie de leur territoire

ACTIONS

- 1** : Réfléchir à la mise en place d'un festival jeune public
- 2** : Maintenir le forum de l'orientation pour les collégiens
- 3** : Créer un centre de loisirs à l'ouest du territoire

ENJEU 2 : Enclencher les mutations environnementales et citoyennes

ORIENTATION 1 : Accompagner le territoire vers
un urbanisme résilient

ORIENTATION 2: Engager une politique sur les
ressources agricoles et celles en eau

ORIENTATION 3 : Améliorer l'offre de
transports collectifs et de réseaux de
circulation alternative à la voiture

ORIENTATION 4 : Enclencher une
transition citoyenne



Source : avant-monts.fr

ORIENTATION 1 : Accompagner le territoire vers un urbanisme résilient

Si le territoire dispose d'atouts indiscutables, la raréfaction de l'eau, l'urbanisation non maîtrisée, les centralités villageoises dévitalisées, le mitage et les pratiques agricoles sont autant de facteurs à prendre en compte. Il s'agit de repenser un paysage commun productif aux fonctionnalités multiples, pour mieux répondre aux besoins spécifiques des populations : décompresser pour offrir des espaces verts, aménager des communs villageois, développer les cultures maraichères, vivrières...

La CCAM œuvre dans ce sens en se dotant de son propre PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

AXE 1 : Définir un PLUi tourné vers la sobriété foncière

AXE 2 : Engager une politique de restauration et de maintien écologique

AXE 3 : Mener une réflexion autour du recyclage et du traitement des déchets

AXE 4 : Encourager et sensibiliser les actions citoyennes

AXE 5 : Développer les énergies renouvelables

AXE 1 : Définir un PLUi tourné vers la sobriété foncière

Préparer la CCAM aux enjeux de la loi Climat et Résilience

ACTIONS

- 1 : Définir une charte intercommunale portée sur la préservation de l'environnement au sein du PLUi
- 2 : Engager la sobriété foncière sur le territoire
- 3 : Recenser les opportunités de renouvellement urbain (dents creuses, logements vacants, friches) à l'échelle du territoire
- 4 : Soutenir la renaturation des cœurs de villages afin de lutter contre les îlots de chaleur (financements région, département, etc.)

AXE 2 : Engager une politique de restauration et de maintien écologique

Préserver le patrimoine naturel

ACTIONS

- 1 : Faire l'inventaire du patrimoine naturel à intérêt écologique et environnemental

AXE 3 : Mener une réflexion autour du recyclage et du traitement des déchets

Préserver l'environnement des déchets et recycler

ACTIONS

- 1 : Développer des projets écologiques centrés sur l'environnement et les loisirs
- 2 : Soutenir les communes dans l'élimination des déchets sauvages en lien avec le tissu professionnel associatif et institutionnel
- 3 : Soutenir la création d'une ressourcerie associative

AXE 4 : Encourager et sensibiliser les actions citoyennes

Valoriser les démarches existantes et sensibiliser les habitants

ACTIONS

- 1 : Encourager les initiatives citoyennes en faveur de l'environnement
- 2 : Sensibiliser les scolaires à l'importance de la biodiversité

AXE 5 : Développer les énergies renouvelables

Préparer le territoire à l'objectif Énergie Positive (TEPOS)

ACTIONS

- 1 : Amener une réflexion sur l'intérêt d'un plan intercommunal en faveur de l'extinction de l'éclairage public et des enseignes commerciales (trame noire)
- 2 : Favoriser l'accueil des parcs photovoltaïques sur les sites adaptés dont en priorité les sites publics
- 3 : Favoriser l'implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques
- 4 : S'appuyer sur le cadastre solaire élaboré par le Parc et le Pays HLV pour mettre en place des panneaux photovoltaïques sur le périmètre de la Communauté de communes

ORIENTATION 2 : Engager une politique sur les ressources agricoles et celles en eau

Facteurs combinés indispensables au développement du territoire, les activités agricoles et les ressources en eau s'amenuisent. D'une part, beaucoup d'agriculteurs proches de la retraite ne trouvent pas repreneurs, le métier étant moins attractif aujourd'hui. D'autre part, on assiste à une raréfaction de l'eau sur le territoire.

La CCAM, par le Programme Alimentaire Territorial du PHLV et le plan d'actions « Hérault Irrigation » du département, s'engage pour le maintien des activités agricoles.

AXE 1 : Assurer la préservation et le devenir des terres agricoles

AXE 2 : Faciliter l'accès à une alimentation équilibrée et locale

AXE 3 : Soutenir les projets d'irrigation des terres agricoles

AXE 4 : Sécuriser l'accès en eau potable

AXE 1 : Assurer la préservation et le devenir des terres agricoles

Lutter contre la déprise agricole

ACTIONS

1 : Mobiliser des outils opérationnels afin de reconquérir les friches agricoles pour une agriculture nourricière

2 : Mettre en place un réseau d'acteurs entre la CCAM et les communes, la Chambre d'Agriculture, la Safer et les associations pour amener des actions sur la gestion des terres agricoles dans la CC (reprise d'activité et installation, rachat, bail, type de culture, etc.)

AXE 2 : Faciliter l'accès à une alimentation équilibrée et locale

Lutter contre la précarité alimentaire, en cohérence avec le Programme Alimentaire Territorial du PHLV

ACTIONS

1 : Développer les circuits courts (marchés terroirs, AMAP)

2 : Soutenir les réseaux de circuits courts

3 : Promouvoir les produits alimentaires locaux

AXE 3 : Soutenir les projets d'irrigation des terres agricoles

Prévenir les sécheresses de plus en plus importantes

ACTIONS

- 1** : Porter des études de faisabilité à l'échelle de la communauté de communes
- 2** : Soutenir le département dans le projet d'irrigation des terres agricoles (Hérault Irrigation)

AXE 4 : Sécuriser l'accès en eau potable

Réduire les pertes, limiter les usages, et éduquer à la bonne maîtrise de la consommation

ACTIONS

- 1** : Économiser et répartir la ressource en eau potable de manière solidaire
- 2** : Sécuriser l'accès à la ressource en eau potable
- 3** : Réaliser un schéma directeur sur l'eau potable
- 4** : Faire entretenir le réseau pour limiter les pertes
- 5** : Engager une réflexion sur l'intérêt de passer toutes les communes en régie intercommunale à l'échéance de la DSP

ORIENTATION 3 : Améliorer l'offre de transports collectifs et de réseaux de circulation alternatifs à la voiture

En territoire rural, la question de la mobilité est un enjeu sociétal et un facteur clé d'accès à l'emploi. Le territoire des Avant-Monts est confronté à plusieurs problématiques : la faible desserte de transports en commun, des voiries peu adaptées aux déplacements à vélo ou à pied, une forte dépendance à l'automobile. La mobilité est au cœur des engagements de la Communauté de communes.

À l'échelle du territoire, il s'agit de repenser une mobilité quotidienne à partir des besoins des habitants en intégrant ces déplacements dans le Plan Climat, le PLUI, en développant notamment, en collaboration avec les partenaires, des alternatives à la voiture, et en encourageant la pratique des mobilités douces.

AXE 1 : Promouvoir une offre de transports urbains sur le territoire

AXE 2 : Promouvoir une offre de mobilité douce sur le territoire

AXE 1 : Promouvoir une offre de transports urbains sur le territoire

Lutter contre l'isolement des personnes

ACTIONS

- 1 : Soutenir l'amélioration de l'offre de bus et car liO
- 2 : Soutenir la coordination entre les horaires de train et de bus
- 3 : Faire de la gare de Magalas un Pôle d'Echange Multimodal
- 4 : Obtenir les points d'arrêt des gares de Faugères et Laurens
- 5 : Promouvoir le covoiturage sur le territoire
- 6 : Encourager une action citoyenne afin de maintenir la ligne Béziers-Neussargues

AXE 2 : Promouvoir une offre de mobilité douce sur le territoire

Proposer une alternative à la voiture

ACTIONS

- 1 : Activer la planification du schéma directeur de pistes cyclables
- 2 : Mettre en place une signalétique des pistes cyclables et créer des bandes sécurisées sur les voies partagées
- 3 : Obliger dans la mesure du possible les acteurs privés de l'aménagement à réaliser des pistes cyclables
- 4 : Soutenir et encourager un « écosystème » (points d'achat, de réparations et d'entretiens vélo, etc.) autour des mobilités douces
- 5 : Sensibiliser les habitants aux mobilités douces et alternatives

ORIENTATION 4 : Enclencher une transition citoyenne

Avec près de 700 associations actives, la vie associative est particulièrement présente et dynamique dans les Avant-Monts. La Communauté de communes souhaite engager un pacte de transition citoyenne, social, économique et environnemental, mettre en lumière, valoriser et accompagner les initiatives collectives, pour faire de la coopération au quotidien un moteur et un marqueur identitaire fort.

AXE 1 : Soutenir une politique citoyenne locale

AXE 1 : Soutenir une politique citoyenne locale

Préserver les valeurs de la CCAM

ACTIONS

1 : Mettre en place un règlement local de publicité intercommunal

2 : Modifier la politique tarifaire en fonction des prestations et des services

3 : Soutenir en priorité les associations intercommunales ou pluri-communales

ENJEU 3 : Renforcer la solidarité et l'équité territoriale

ORIENTATION 1 : Accompagner les communes et renforcer la solidarité territoriale



Source : avant-monts.fr

ORIENTATION 1 : Accompagner les communes et renforcer la solidarité territoriale

Le territoire des Avant-Monts est composé d'une mosaïque de communes à dominante rurale. Toutes les communes présentent des niveaux de richesses différentes et certaines sont plus modestes que d'autres. En ce sens, la CCAM cherche à réduire les inégalités territoriales en redistribuant et en soutenant les communes qui en ont le plus besoin. C'est le principe d'équité. Un mécanisme de répartition a été mis en place pour satisfaire ce principe. Il est autant financier que technique.

En complément, Les Avant-Monts souhaitent renforcer la solidarité à l'échelle communale et pluri-communale, il s'agit de la subsidiarité. C'est un équilibre nécessaire pour l'harmonie du territoire, pour les acteurs locaux et les identités collectives. La volonté est de ne pas tout centraliser. Dès lors l'émergence des projets pluri-communaux est encouragée.

Entériner la création de richesses avec les zones d'activité économique communautaires. Renforcer leur rayonnement, leur action génératrice d'emplois et de liens, les intégrer davantage au fonctionnement de la ville sont les ambitions poursuivies.

AXE 1 : Favoriser les collaborations à l'échelle pluri-communale

AXE 2 : Amener une meilleure solidarité entre l'intercommunalité et ses communes

AXE 1 : Favoriser les collaborations à l'échelle pluri communale

Encourager l'entre-aide entre les communes

ACTIONS

- 1 : Soutenir les expérimentations à l'échelle pluri-communale

- 2 : Soutenir la création d'une police pluri-communale

AXE 2 : Amener une meilleure solidarité entre l'intercommunalité et ses communes

Favoriser un meilleur maillage équitable sur le territoire

ACTIONS

- 1 : Réorienter la dotation de solidarité (émergence des petites communes)

- 2 : Favoriser les ZAE communautaires (développement, requalification) (Thézan-lès-Béziers, Magalas, Roujan)

- 3 : Mailler les petites communes d'un réseau d'accueil des entreprises (incubateurs, tiers lieux, pépinières, etc.)

- 4 : Soutenir l'activité commerciale de proximité sur les thématiques de l'implantation et de la transmission

Communauté de communes
Les Avant-Monts



Les Avant-Monts, un territoire solidaire

Projet de territoire 2022– 2040



URBAN PROJECTS
58, avenue Georges
Clemenceau
34 000 Montpellier
contact@urbanprojects.fr

Source : avant-monts.fr